

## EXTRAITS D'UN RAPPORT DE M. L. WILLEM

Ingénieur en chef Directeur du 8<sup>e</sup> Arrondissement des Mines, à Liège.

### SUR LES TRAVAUX DU 2<sup>e</sup> SEMESTRE 1897

*Charbonnage du Hasard. — Organisation du travail. —  
Journée de 8 heures.*

[3318]

Une expérience intéressante, tentée depuis deux mois par la Direction de la mine, mérite d'être suivie avec la plus vive attention en ce sens qu'elle consacre pour toutes les catégories d'ouvriers l'application du principe de la journée de huit heures, et la suppression du travail de nuit.

Il y a longtemps que les ingénieurs de ce charbonnage se plaignaient des difficultés de plus en plus grandes qu'ils éprouvaient dans le recrutement d'un personnel convenable pour le poste de nuit. C'est cependant à ce poste que s'effectue le remblayage des tailles, le boisage des galeries, en un mot tous les travaux de soutènement et de réparations qui intéressent au plus haut point la sécurité des travailleurs.

Descendus dans la mine à 5 1/2 heures du soir, ceux-ci étaient libres de remonter à 3 heures du matin. Ils n'usaient pas de cette faculté, déployaient moins d'activité dans l'accomplissement de leur tâche, s'attardaient dans les travaux où ils restaient habituellement onze heures. Ils objectaient, non sans raison, que s'ils retournaient plus tôt dans leur famille rien ne serait prêt pour les recevoir, qu'ils n'y trouveraient ni bain, ni feu et encore moins leur repas.

Pour faire cesser ces plaintes, la Société n'a pas hésité à modifier radicalement son organisation du travail. Il a été résolu que le premier poste descendrait à 6 heures du matin pour remonter à 2 heures de relevée, que le second poste descendrait à cette dernière heure et quitterait les travaux à 10 heures du soir. Trois postes d'ouvriers sont chargés de l'exécution des bacnures les plus urgentes.

On n'a fait qu'une seule exception à la règle admise. Elle con-



cerne les avaleurs, qui travaillent comme d'habitude, par poste de douze heures.

On voit que ce système est tout différent de celui qui avait été inauguré au siège Marie des charbonnages Cockerill.

Au charbonnage du Hasard le remblayage des tailles s'effectue autant que possible en même temps que l'abatage. Ces tailles sont divisées en deux sur toute leur longueur par des madriers à crochets que l'on fixe aux étançons. Le haveur opère immédiatement la séparation des pierres du charbon. Il lance les pierres dans le conduit ménagé entre les madriers et le remblai ; le charbon descend sur des tôles. Le bosseyement des voies intermédiaires a lieu au même poste, et bien entendu sans explosifs.

Quand l'emploi de la poudre est absolument nécessaire, on fore les trous de mine pendant le premier poste, le minage proprement dit a lieu pendant le second.

Le bosseyement des voies de roulage, où des tas de charbon s'accumulent, est confié au second poste, et se fait généralement au bout de deux jours. On renforce alors, sur ce point, le service des traîneurs. Il en résulte que haveurs, manoeuvres, traîneurs, etc., quittent la mine en même temps. Précédemment il n'y avait que les abatteurs qui jouissaient de ce privilège de la journée de huit heures.

Grâce à la bonne volonté dont les ouvriers ont fait preuve, on est passé d'une organisation à une autre sans que l'extraction s'en ressentît.

Le recrutement du second poste a été beaucoup plus aisé, et, chose que je ne rapporte que sous réserve d'un examen plus approfondi, il paraîtrait que le rendement utile par ouvrier a été sensiblement augmenté.

Je me garderai de porter un jugement définitif sur une innovation qui ne pourrait évidemment être acceptée par bon nombre de petits charbonnages. Je parle de ceux qui tirent leur plus grand bénéfice de l'habitude prise par l'ouvrier de travailler à cinq quarts. Ces charbonnages ne pourraient lui laisser quitter la taille à heure fixe.

L'expérience est d'ailleurs de date trop récente pour qu'on puisse en tirer des conclusions certaines. Il conviendra d'attendre que le système ait été largement appliqué. On pourra alors apprécier sa valeur en comparant les fluctuations du prix de revient.

---